

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS 24H/24H ET D'UTILISATION DES ABRIS VÉLO TADAO

DESCRIPTION

TADAO propose un service gratuit de mise à disposition d'emplacements de stationnement vélo accessibles 24h/24h, 7j/7j. Ce service est accessible à toute personne détentricrice d'une carte interopérable Pass Pass en cours de validité avec un « pass abri vélo ». Pour obtenir ce titre gratuit, il vous suffit d'en faire la demande en boutique Tadao, sur la boutique en ligne sur tadao.fr ou directement sur les Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) présents aux arrêts des bulles 1 et 2.

Toute activité autre que le stationnement de vélos n'est pas autorisée dans l'abri.

VÉHICULES AUTORISÉS

Sont autorisés les vélos à deux roues de type :

- Bicyclettes personnelles ou louées
- Bicyclettes avec assistance électrique, personnelles ou louées
- Tandems, personnels ou loués

Tout autre véhicule est interdit : (trottinettes, cyclomoteurs, scooters, vélomoteurs, motocyclettes, poussettes et autres assimilés) ainsi que les vélos « épaves » stationnés sans utilisation depuis plus de 30 jours consécutifs.

TADAO se réserve le droit d'enlever les véhicules non autorisés présents au sein de l'abri et de les mettre en fourrière aux frais et risques de l'utilisateur.

RESPONSABILITÉ

L'utilisateur doit veiller à la mise en sécurité de son vélo en l'accrochant avec un cadenas ou tout autre moyen de sécurisation adapté (antivol en U, chaîne, système de verrouillage de la direction...).

L'utilisateur reste responsable vis-à-vis des autres utilisateurs des dégâts qu'il pourrait occasionner directement ou avec son vélo.

L'usager s'engage à ne pas stationner son vélo sans utilisation plus de 30 jours consécutifs ; au-delà, le stationnement sans utilisation sera considéré comme abusif. Dans ce cas, TADAO se réserve le droit de prendre les mesures suspensives d'accès au local.

La responsabilité de TADAO ne saurait être recherchée en cas de vol ou de détérioration

FONCTIONNEMENT



La carte PASS PASS doit être présentée face au lecteur d'ouverture qui déclenchera l'ouverture de la porte. Ce lecteur est installé à l'entrée de l'abri vélo TADAO.

Un enregistrement informatique de l'usage de la carte PASS PASS personnelle est fait à chaque passage devant le lecteur d'ouverture. Cet enregistrement est destiné à connaître le taux de fréquentation du local. L'accès au service suppose la pleine acceptation des conditions générales.

DYSFONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

Toute anomalie liée à l'usage de la carte PASS PASS ou de l'espace de gardiennage doit être signalée au Centre de Relations Clients TADAO par téléphone au 0.810.00.11.78 (Du lundi au samedi matin) et au 03.21.14.62.16 (le samedi et dimanche), par mail : contact@tadao.fr ou par courrier : CRC TADAO - BP 322 - 62334 LENS

VIDÉOPROTECTION

En application du Titre V du Livre II de Code de la sécurité intérieure, les abris vélos TADAO sont placés sous vidéoprotection. L'utilisateur peut obtenir des renseignements concernant ce système de vidéo-protection et exercer son droit d'accès aux images le concernant en contactant le Centre de Relations Clients.

En application de l'article L.1632-2-1 du Code des Transports, les images enregistrées sont susceptibles d'être transmises aux forces de l'ordre.

INFORMATIONS

TADAO s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles et confidentielles.

Retrouvez l'intégralité des conditions sur tadao.fr ou en scannant le QR Code ci-dessous :



Mise à jour
mars 2024